

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2013

Présents : Daniel DURAND – Catherine GUESDON – Norbert WAGNER – Philippe ALLARD – Béatrice PELUAU-PETITSIGNE – Alain PACILLY - Gérard PUAULT- Claude LEMEE - Gérard DAGUE - Georges COLLAT - Odile BONNIN - Didier ANDRY – Christèle BOUVIER – Pascale BOULME

Secrétaire de séance : Pascale BOULMÉ

Adoption à l'unanimité du compte-rendu du conseil municipal du 8 novembre 2013.

Ajout à l'Ordre du Jour :

- Compte Epargne Temps
- Modification statuts de la CCPAR
- DCM : budget
- Recensement

INDEMNITE DU PERCEPTEUR

Monsieur le Maire propose de verser à Madame Rakoto Maharo, perceptrice une indemnité de conseil et de gestion des budgets communaux au taux de 100% d'un montant de 451 € brut conforme à l'état liquidatif.

Adoption à l'unanimité

CREATION REGIE RECETTE (station lavage vélos)

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de créer une régie de recettes pour l'encaissement de la station de lavage des vélos où le prix est de 1€ ou 2€ en fonction de la durée d'utilisation de l'eau.

Adoption à l'unanimité

NOMINATION REGISSEURS

Monsieur le Maire informe qu'il faut nommer un régisseur titulaire et un régisseur suppléant pour gérer la régie de recettes de la station lavage des vélos et propose de nommer :

- Régisseur titulaire : Madame Edwige JOURDAIN-TOULMÉ
- Régisseur suppléante : Madame Christèle RADEAU

Adoption à l'unanimité

ACHAT TRACTEUR (reprise délibération)

Monsieur le Maire informe de la demande du Percepteur de préciser les éléments ci-dessous :

- Achat du tracteur TTC : 62 550.80 €
- Reprise de l'ancien TTC : 4 784.00 €
- Montant à payer au fournisseur : 57 766.80 €

Adoption à l'unanimité

DOG PROTECTION

Monsieur le Maire informe et donne lecture des tarifs 2014 de la SARL DOG PROTECTION pour le ramassage des animaux errants et rappelle que ces prestations sont facturées au propriétaire de l'animal s'il est identifié sinon la facture est adressée à la commune de Bréhémont.

Adoption à l'unanimité

SPL (office de tourisme)

Madame Catherine GUESDON informe de la modification des statuts de l'office de tourisme d'Azay-le-Rideau géré actuellement sous forme de Service Public Administratif (SPA).

L'office de tourisme s'est vu confier outre les missions traditionnelles, l'exploitation du Musée de l'Osier et de la Vannerie à Villaines-les-Rochers et la Maison du meunier à Pont-de-Ruan.

Afin de permettre la réorganisation et de faciliter la gestion quotidienne, le bureau communautaire réuni le 14 novembre dernier propose de faire évoluer l'office de tourisme vers une Société Publique Locale (SPL) et demande à chaque commune de délibérer comme suit :

- Dans le cadre de ses compétences, la commune de Bréhémont entend contribuer au développement, à la coordination et à la promotion de la programmation culturelle, notamment estivale
- Que de son côté, dans le cadre de sa compétence, la CCPAR souhaite développer l'office du tourisme, le Musée de l'Osier et de la Vannerie et la Maison du meunier
- Que la CCPAR et les communes du territoire ont par conséquent recherché les modalités les plus adaptées à la réalisation commune de ces missions
- Que la société publique locale constitue une réponse adaptée à ces projets
- Que le capital social de la SPL sera détenu par la CCPAR et les communes du territoire

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide ;

- D'approuver la création d'une société publique locale dénommée « SPL AZAY LE RIDEAU – VAL DE LOIRE – TOURISME »
- D'adopter les projets de statuts de la SPL « SPL AZAY LE RIDEAU – VAL DE LOIRE – TOURISME »
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les statuts de la SPL « SPL AZAY LE RIDEAU – VAL DE LOIRE – TOURISME » et tous actes utiles à sa création

- De préciser que la souscription des actions et la désignation des représentants de la commune au conseil d'administration de la SPL « SPL AZAY LE RIDEAU – VAL DE LOIRE – TOURISME » en tant qu'administrateur donneront lieu à une délibération prise ultérieurement
- La présente délibération sera transmise à M. le Sous-préfet de Chinon et Madame la Trésorière principale d'Azay-le-Rideau.

Adoption à l'unanimité

ACHAT MATERIELS

Monsieur Norbert WAGNER propose au Conseil Municipal d'achat de :

- D'une armoire modulable pouvant contenir 300 clés au prix HT de 225 € et de 269.10 € TTC
- D'une vitrine extérieure double face au prix de 705 € HT et de 843.18 € TTC

Adoption à l'unanimité

BULLETTIN MUNICIPAL

Madame Catherine GUESDON donne lecture des 3 devis reçus pour l'impression du bulletin municipal de fin d'année selon les mêmes caractéristiques que les années précédentes, à savoir 40 pages dont couverture + page centrale en couleur en 420 exemplaires.

Les devis s'établissent comme suit :

- LECHAT : 761.88 € HT

- Paul Imprimerie : 1 262.00 € HT
- SOGE Press : 995.00 € HT (proposition d'un format plus petit)

Madame Catherine GUESDON propose de retenir l'entreprise LECHAT.

Adoption à l'unanimité

BERGER LEVRAULT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des lenteurs informatiques rencontrées sur les ordinateurs des secrétaires et propose d'accepter la proposition de l'entreprise Berger Levrault qui va formater le disque dur et réinstaller le système pour 400 € HT.

Adoption à l'unanimité

ENQUETE PUBLIQUE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport du commissaire enquêteur et de l'avis favorable donné sur la révision du plan de zonage d'assainissement. Lorsque Monsieur le Préfet aura approuvé ce rapport, il sera rendu public sur le site de la Préfecture.

Monsieur le Maire donne lecture des remarques faites par le commissaire enquêteur à savoir qu'il a dû faire face à des comportements insupportables lors de la dernière réunion publique visant à influencer sa décision sur ce dossier et faire obstruction à des personnes souhaitant consulter les documents et à accéder au registre. Le document sera annexé au PLU par arrêté du Maire en vertu de l'article L1311-2 du code de la santé publique.

Le Conseil Municipal approuve ce rapport à l'unanimité.

Il regrette des comportements inadmissibles en démocratie.

ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe également de sa réunion avec l'entreprise MSE qui a conçu la station, elle confirme que la station a une capacité de 420 eq/habitants et pourra accueillir le raccordement du camping et du bécaju sans problème.

En ce qui concerne le financement de cette opération, Monsieur le Maire propose le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût du poste de relevage : 57 800 €

En recettes :

Demande de raccordement au camping : à déterminer lors du prochain CM

Demande de participation à la CCPAR (dans la cadre de sa compétence tourisme) : 12 000 €

Demande de fonds parlementaire : 10 000€

Un prêt pour le financement total sera demandé, ce qui permettra de faire face aux annuités de la première tranche restant à courir jusqu'en 2015 , équilibrer le budget assainissement sans augmenter les redevances et financer le diagnostic nécessaire du réseau existants suite à des entrées d'eaux parasites (subventionné par l'agence de l'eau).

Adoption à l'unanimité

BIENS COMMUNAUX

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de Monsieur Hubert TAILLANDIER demandant la fin de la location des terrains communaux représentant une surface de 22ha27a52ca à la date du 1^{er} janvier 2014 car il prend sa retraite. Il précise qu'il a proposé au GAEC Allard de reprendre les terrains concernés.

Adoption à l'unanimité.

Monsieur Philippe ALLARD sort de la salle du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu du GAEC ALLARD qui propose de

repandre la location des terres laissées par Monsieur Hubert TAILLANDIER, le GAEC ALLARD comptera un nouvel associé, jeune agriculteur, et doit augmenter la surface des terres à exploiter.

Monsieur le Maire soumet au vote cette demande.

13 voix pour

SPECTACLE DU 25 JANVIER 2014

Madame Béatrice PELUAU-PETITSIGNE rappelle le spectacle du théâtre de l'horizon du samedi 25 janvier 2014. Le coût de ce spectacle s'élève à 1 200 €, la région subventionne à hauteur de 50%.

Madame Béatrice PELUAU-PETITSIGNE demande au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Adoption à l'unanimité

Madame Béatrice PELUAU-PETITSIGNE précise qu'à chaque spectacle organisé par la Mairie, les comédiens sont nourris et hébergés par les familles PETITSIGNE et GUESDON.

LOCATIONS BATIMENTS COMMUNAUX

Monsieur Philippe ALLARD informe de la demande de location annuelle reconductible d'un terrain pour stocker des déchets verts suite à la création de l'entreprise de paysagiste de Monsieur Sylvain CHICOISNE. Une proposition de location va lui être faite pour la parcelle d'une superficie d'environ 1ha rue Moreau au tarif actuel de la location

Adoption à l'unanimité

Une demande de 2 jeunes créateurs d'entreprise est faite concernant le bâtiment loué auparavant par Loire Vélo Nature. Ils souhaitent y entreposer des matériaux pour leur activité.

Le loyer est fixé à 1800€ / an.

Adoption à l'unanimité

DCM Budget

Monsieur le Maire propose les modifications budgétaires suivantes :

022 : - 1 621.60

023 : + 1 621.60

021 : + 1 621.60

1641 : + 1 621.60

Adoption à l'unanimité

Compte Epargne Temps

Monsieur le Maire rappelle les règles d'ouverture et d'alimentation du Compte Epargne Temps et demande au Conseil Municipal :

- D'approuver les modalités et la mise en œuvre du compte épargne temps et son fonctionnement
- Dit que ces dispositions prendront effet à la date du 1^{er} décembre 2013.

Adoption à l'unanimité

MODIFICATION STATUTS DE LA CCPAR

Monsieur le Maire rappelle que la compétence éclairage public a été transférée au SIEIL pour l'ensemble des communes, or cette compétence était exercée par la CCPAR. Il s'avère nécessaire de modifier les statuts de la CCPAR pour rendre aux communes cette compétence afin que les communes puissent bénéficier des subventions d'investissement du SIEIL.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter la modification de l'article 4 des statuts de la CCPAR par suppression au sein de la liste des compétences exercées du paragraphe suivant :
« à noter que la Communauté de communes assure l'aménagement de l'éclairage public et des réseaux d'évacuation »

Précise que la présente délibération sera transmise à M. le Sous-préfet de Chinon et au Président de la CCPAR.

RECENSEMENT

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe :

- Du spectacle de musique de la CCPAR qui aura lieu à Bréhemont le 21 février 2014
- De la demande verbale de Monsieur Wilfried Mexmain pour l'utilisation de la salle suite à la création d'une association proposant de la Zumba.
- De la demande de Mme Laetitia Garnon Deturk pour la mise à disposition de la cuisine de la salle les jeudis de 18h30 à 20h suite à la création d'une antenne du réseau « la ruche qui dit oui », permettant de mettre en relation des producteurs locaux et des consommateurs. Un accord de principe est donné pour un prix de location de 80 € /année.
- De la réunion du conseil communautaire à Bréhemont le jeudi 19 décembre 2013 à 18h30
- Les vœux du Maire se dérouleront le dimanche 5 janvier 2014 à 18h salle des séminaires
- Rappelle les portes ouvertes de la Mairie le samedi 21 décembre 2013 de 10h à 12h
- Du refus de la Région dans le cadre du contrat de Pays dans la demande d'aide pour l'aménagement de la place en 2014.

Monsieur Philippe ALLARD informe :

- De la réception du devis du SIEIL pour les travaux d'éclairage du parking de la salle des séminaires, de la rue du croissant et de l'impasse des boudres avec le génie civil les travaux à charge de la commune s'élèvent à 11 671.30 € (déduction faite d'une subvention de 8 180 € du SIEIL)

Madame Christèle BOUVIER revient sur le problème de l'encadrement à la garderie suite à un nombre important d'enfants aux plages horaires 8-9h et 16h30-17h15. Monsieur le Maire rappelle que la garderie a été créée avant tout pour aider les parents qui travaillent et propose de mettre une personne supplémentaire pour 1h le matin et 1h le soir. Courrier sera fait avec rappel du règlement aux utilisateurs de la garderie et de la cantine.

Monsieur Claude Lemée informe que la crémaillère de la vanne du Lane a été abîmée lors de l'entretien et qu'il faudrait la réparer.

Monsieur Gérard Dague demande de

- fixer la date de distribution des sacs poubelles.
- poser un grillage sur les regards rue des déportés pour que les feuilles ne bouchent les évacuations

Madame Béatrice PELUAU-PETITSIGNE informe de la finalisation du Plan Communal de Sauvegarde

Monsieur Alain PACILLY informe de la réunion du comité culture et de la proposition de budget pour la prochaine saison culturelle à savoir :

- Investissement de 48 500 € pour des gradins démontables et pour l'informatisation essentiellement de la médiathèque d'AZAY-LE-RIDEAU
- Du budget de 101 170 € pour les spectacles dont 50 000 € sont versés par la Région, 12 000 € par le Conseil Général et le solde soit environ 26 000 € par la CCPAR qui prend également en charge le salaire de Julien Guinnebault
- De la reconduction du festival Rock à part festival qui se déroule sur plusieurs bars situés sur le territoire de la CCPAR, le festival DEGIVRAGE en février à Azay le rideau (2 soirées l'une rock festif et l'autre jazz) et 3 spectacles de la compagnie EXTRAVAGUES ; le tout pour 10 900€.
- D'une troupe théâtrale qui fera 3 représentations à des scolaires du cycle 3 sur le thème de l'environnement

Monsieur Didier ANDRY demande quand sera mis en service le planning de location des salles de Séminaires sur le site internet et a constaté que les horaires d'ouverture de la mairie ne sont plus dans les panneaux communaux. Ils seront remis.

Madame Catherine GUESDON demande quand les décorations de Noël seront terminées car seuls les tilleuls de la levée sont terminés à ce jour.

La date de distribution des sacs poubelle est fixée au samedi 25 janvier 2014 et selon les permanences suivantes :

De 9h à 10 h : Norbert W – Pascale B – Georges C

De 10h à 11h : Gérard D – Gérard P – Catherine G – Didier A

De 11h à 12h : Alain P – Béatrice P – Philippe A

La séance est levée à 23h15

La date du prochain conseil est fixé au vendredi 31 janvier 2014 à 20h30.